



LA VILLE DE WAVRE RECHERCHE UN.E CO-ACCUEILLANT.E (H/F/X) CDI

FINALITE DE LA FONCTION :

La Ville de Wavre recherche un.e co-accueillant.e d'enfants pour son Service d'Accueillant.e.s d'Enfants agréé par l'ONE. L'accueil des enfants se déroule au sein d'un co-accueil, local mis à disposition par la Ville. Il s'agit d'un accueil familial de proximité.

L'accueillant.e est chargé.e d'assurer les soins d'hygiène et de santé et de veiller au bien-être des enfants accueillis. Elle/Il aura à sa charge l'équivalent de 4 enfants temps plein. Il/elle exerce l'accueil des enfants en tenant compte du projet d'accueil du service.

Il est attendu d'accompagner et d'accueillir les enfants en tenant compte de leur individualité et toujours dans une approche globale de celui-ci.

Lieu de travail :

Les locaux sont mis à disposition par la Ville de Wavre sur l'entité de Wavre.

MISSIONS

La personne recrutée sera amenée en priorité à (liste non exhaustive) :

- Assurer le bien-être des enfants
- Observer et accompagner l'enfant en respectant son rythme
- Etablir une relation privilégiée avec chaque enfant
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de la vie en groupe, dans l'apprentissage de la propreté, dans la prise des repas, dans son développement moteur et psychologique, etc.
- Proposer des activités d'éveil appropriées et diversifiées à l'enfant
- Participer aux activités et jeux avec les enfants
- Anticiper les réactions de l'enfant
- Donner des repères à l'enfant en l'accompagnant mais sans se substituer aux parents
- Apporter les soins appropriés à l'enfant : Faire les toilettes, effectuer le change, préparer et donner les repas et les biberons
- Collaborer avec le Service
- Participer aux réunions d'équipe et aux journées pédagogiques
- Collaborer avec les parents
- Collaborer avec sa/son collègue

CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION

- **Certificat de qualification en puériculture.**
- **Certificat de qualification agent d'éducation.**
- **Certificat de qualification auxiliaire de l'enfance.**
- **Certificat de qualification éducateur (/trice).**
- **Formation de chef(fe) d'entreprise : accueillant(e) d'enfants (+ CESS si cette formation a été entamée après le 1/1/2020).**
- **Formation de chef(fe) d'entreprise : directeur (/trice) de maison d'enfants.**
- **Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant.**

CONDITIONS DE TRAVAIL PROPOSEES

- Une Convention à durée indéterminée
- Régime de travail : **temps plein (50h/semaine)**
- Entrée en fonction : au plus tôt septembre 2026 (à préciser)

Une réserve de recrutement sera effectuée pour une durée de deux ans.

STATUT ACCUEILLANT.E CONVENTIONNE.E

- Un lien professionnel via une convention, et non un contrat de travail.

Lorsqu'il s'agit d'un co-accueil, ce lien n'est pas uniquement avec le SAE, mais aussi avec votre collègue, ainsi qu'éventuellement avec le propriétaire des locaux mis à disposition (Ex. ici : le CPAS de Wavre).

- Vous percevrez des indemnités, et non un salaire. Vous serez donc « indemnisée », en fonction du nombre d'enfants accueillis par jour ou demi-jour.

Ex : 4 enfants ETP / semaine (= 20 présences / sem.) à un taux de 26,84€ par journée complète.

= 26,84 € x 80 P. (4 sem. / m.) = 2147,20€ sur le mois.

- Vous devrez payer 25€/m. au CPAS pour l'occupation des locaux (charges) mais la Ville prévoit les avantages suivants :
 - 145€/m. d'aide à l'achat des aliments des enfants, à partir d'au moins 5 jours prestés sur le mois.
 - Des kits de produits d'hygiène couvrant une partie de ces frais, fournis 2X par an.
 - Le remboursement de 88% du prix de votre abonnement aux transports en commun.
 - Tout le matériel de puériculture est fourni.
 - Des indemnités (= « incitants ») formation 3 journées et 4 soirées par an, ainsi que pour un entretien de fonctionnement par an.
- Il n'y a pas de préavis légal dû au SAE si vous décidez de partir, de même en sens inverse. Nous demandons cependant, par respect pour les familles des enfants accueillis, qu'un délai d'un mois soit respecté si possible.
- Le statut n'ouvre pas le droit au chômage après emploi. En revanche, vous percevrez :
 - des allocations de chômage en cas de présences insuffisantes (via des c220B).
 - des indemnités de mutuelle à partir du 2^e jour d'absence pour incapacité liée à la santé.
 - un revenu de remplacement lors d'un congé de maternité.
- Vous ouvrez également le droit à des allocations familiales, aux primes de naissance et d'adoption, ainsi qu'à la pension (si au moins 15 ans de travail effectués).



MODALITES DE CONTACT

Pour introduire votre dossier de candidature, merci d'envoyer par mail à l'adresse : sae@wavre.be à l'attention de Madame Delegher Sarah **pour le 31/07/2026 au plus tard (date du courriel fera foi)** :

- CV
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme
- Extrait de casier judiciaire Modèle 2 (pour travailler avec des jeunes enfants).
- Preuve de l'état d'immunité contre la rubéole :
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieus_accueil/Documentation/Preuve_de_l_etat_d_immunite_contre_la_rubeole.pdf
- Certificat de bonne santé physique et psychique :
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieus_accueil/Documentation/certificat_sante_Milac.pdf

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après la date de clôture des candidatures ne seront pas pris en considération. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une analyse de la candidature et donneront accès aux épreuves (un examen écrit et un examen oral).

Un examen écrit aura lieu le 04/08/2026 pour les personnes retenues, et un oral leur sera ensuite fixé le 18/08/2026.